



Comité technique paritaire ministériel du 4 juillet 2006

Déclaration préalable des représentants Force Ouvrière

Monsieur le Président,

L'annonce récente des coupes sombres dans les effectifs à hauteur de 15.000 postes dans la Fonction publique en 2007 a été reçue comme un nouvel affront par les personnels, eux qui œuvrent chaque jour au service de l'Etat.

Alors que le Premier ministre avait pourtant fait de l'emploi sa priorité, les lettres plafonds fixant les dépenses des ministères ne peuvent que renforcer la volonté d'éradiquer l'emploi public, en ne procédant pas au remplacement de fonctionnaires partis à la retraite soit, trois fois plus qu'en 2006 et ce, sans se soucier des missions qui doivent être accomplies.

Quelques jours auparavant, le Président de la commission des finances du Sénat, avait suggéré également des « licenciements négociés » de fonctionnaires estimant « *qu'il y a forcément des services qui ne sont plus utiles* » dans le but, bien entendu, de faire des économies pour trouver notamment les six milliards d'euros pour boucler le budget de l'Etat.

Si la fusion des corps de la filière administrative au sein du ministère de l'intérieur procède de la même intention au plan budgétaire, cette commande gouvernementale, combinée à la LOLF et à la réforme des services déconcentrés de l'Etat, amènera rapidement à la liquidation des préfectures et des services centraux et au redéploiement concomitant des personnels de préfecture et de centrale dans les services de police.

Et, c'est justement en raison de la nature de ces services que nous aurions souhaité que soit engagé un véritable dialogue social approfondi en présence de nos collègues administratifs de la police (mais également ceux du MOM) sur les importantes évolutions à venir, ainsi que sur l'examen de nos revendications, tant sur le plan statutaire qu'indemnitaire.

Ces revendications, nous les avons portées à la connaissance du ministre d'Etat, dès le début de l'année 2006, dans un courrier co-signé par la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives des personnels administratifs du MIAT.

Monsieur le Président, il ne suffit pas de mettre au point, un protocole d'accord 2006-2010 sur la politique de gestion de corps et des carrières des personnels pour se donner bonne conscience, en invitant les organisations syndicales à parapher ce document à l'issue du CTPM de cet après midi.

Pensez-vous maîtriser à ce point les aléas de la vie politique qui attendent notre pays avec une échéance importante, et par voie de conséquence notre ministère, pour vous engager dans un plan aussi long qui enfermera les organisations syndicales signataires dans un carcan dont elles ne sauront se défaire pour avoir mieux ?

En réalité, c'est la seule solution que vous avez trouvée pour rallier les organisations syndicales autour de cette table pour adhérer à votre projet de fusion des corps

Bien évidemment, nous ne signerons pas ce protocole qui laisserait croire que l'administration aurait les moyens de ses ambitions alors que dans la réalité, comme chacun le sait, l'essentiel des mesures présentées résultera de la réduction des effectifs ainsi que de l'abandon des missions telles que décrites par la DNO dans le contexte de la réduction des dépenses de l'Etat.

Il ne fait aucun doute que les caractères insupportables de ces choix vont accroître un alourdissement de la charge de travail des personnels qui subissent des évolutions sans précédent.

En éludant la question essentielle de l'emploi nécessaire à l'accomplissement des missions, dans ce protocole, c'est une vision tout aussi révélatrice que vous portez de l'avenir des préfectures et des services centraux.

Monsieur le Président, sur demande insistante des représentants FO vous vous étiez engagé publiquement en début d'année à effectuer la nécessaire actualisation de la DNO.

Pas de nouvelles depuis, mais cette actualisation est-elle souhaitée dans la mesure où elle mettra forcément en évidence que les engagements initiaux de l'administration en terme d'adéquation de l'évolution des effectifs à l'évolution des missions sur lesquels la directive avait été soi disant bâtie, sont bafoués dès sa mise en œuvre ?

Or, les suppressions d'effectifs envisagées dans la DNO sont largement anticipées : après les -186 emplois de 2006, il est annoncé, pour 2007, une réduction de l'ordre de 400 de postes, pour les préfectures et les services centraux !

A ce rythme, l'objectif initial de 1.500 suppressions d'emplois d'ici 2010 sera rapidement dépassé !

Toutefois, aujourd'hui ces véritables problèmes sont volontairement occultés. A l'approche d'échéances électorales décisives, professionnelles comme politiques, l'heure est plutôt à la signature du protocole et son lot de promesses qui, si elles étaient réalisées, ne feraient que compenser, a minima et à moindre coût, les efforts que les personnels de préfecture et de centrale ont consenti depuis tant d'années sans en avoir eu le retour !

Et, peu importe aux signataires le devenir des préfectures et des services centraux, de leurs personnels et de la dégradation des conditions d'exercice des missions. Peu importe des lendemains qui déchantent. Peu importe si, comme d'habitude, ce sont les agents qui vont devoir, comme toujours, payer le prix fort !

Mais, les agents ne sont pas dupes, eux qui ont déjà lancé le 27 juin dernier un signe fort !

Ils ont encore en mémoire les annonces très claires du ministre d'Etat, dans son discours aux préfets le 20 juin 2005, donnant les *grandes lignes* du plan de GRH d'accompagnement de la DNO, rebaptisé donc aujourd'hui en « *protocole d'accord 2006-2010 relatif à la politique de gestion de corps et des carrières* » :

« **suppression, d'ici 2010, de 1.500 emplois en administration centrale et en préfectures par le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, en cohérence avec l'évolution des missions** » (sic !) (...)

« **La requalification et la fusion seront intégralement autofinancées par les suppressions d'emploi (...)** ».

Cela, encore une fois, Monsieur le Président, FORCE OUVRIERE ne peut l'accepter ! Comme nous réfutons aussi qu'un arrêté pluriannuel détermine, une fois pour toutes, les ratios « promus/promouvables » jusqu'en 2010 empêchant toutes négociations ultérieures.

Enfin, comment dans ces conditions, la mise en œuvre de cette stratégie pluriannuelle fondée sur ce que vous appelez une valorisation des compétences permettrait d'obtenir, avec une baisse programmée des effectifs, une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ?

C'est la même soupe que l'administration a tenté, en vain, de faire passer aux agents lors des assises des préfectures, puis lors de la mise en œuvre de l'ARTT, que seule FO avait dénoncées !

Quoiqu'il en soit, FORCE OUVRIERE continuera à se battre pour la sauvegarde d'un Service Public Républicain de qualité et des intérêts des agents qu'elle représente majoritairement !

Dans la mesure où le syndicat majoritaire des administratifs de la police nationale quitte la salle, FORCE OUVRIERE, majoritaire au secrétariat général en fait de même pour marquer sa désapprobation !